

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 10/05/2021

Le lundi 10 mai 2021 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le lundi 3 mai 2021, se sont réunis en visioconférence à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Pierre OLIVER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : M. Valentin LUNGENSTRASS

PRESENTS : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINÉ, MM. Denis BROLIQUIER, Valentin LUNGENSTRASS, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Bernard NUIRY, Mme Stéphanie STAN

DEPOTS DE POUVOIR : M. Jean-Bernard NUIRY pouvoir à M. François ROYER
Mme Stéphanie STAN pouvoir à M. Pierre OLIVER

M. le Maire : Mesdames, Messieurs les conseillers bonjour. Soyez les bienvenus pour ce conseil d'arrondissement.

Je déclare ouvert ce conseil d'arrondissement du 10 mai.

Pour notre séance de ce jour je vais demander à Valentin Lungenstrass d'assurer les fonctions de secrétaire en l'absence de Stéphanie Stan. Merci de procéder à l'appel nominal.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du 11 mars ? Si personne n'a d'observations à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11/03/21

M. le Maire : Nous avons pour cette séance 28 délibérations, la première délibération, il s'agit du compte administratif.

02/21/107 Examen et adoption du compte administratif - Etat spécial de la mairie du 2e arrondissement de Lyon pour l'exercice 2020.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : L'exercice 2020 est encore marqué par une maîtrise des dépenses liée en partie à la crise sanitaire qui a réduit sensiblement l'ouverture des services. Cette baisse des dépenses de fonctionnement engendre une hausse de l'excédent de l'exercice.

Les principaux postes de dépenses de la mairie du 2^e en 2020 sont en lien avec les actions menées dans le contexte sanitaire : communication, soutien aux habitants et aux personnes fragiles. Le poids du double scrutin à deux tours des élections municipales et métropolitaines est aussi important.

Concernant les crèches nous constatons une légère baisse des dépenses en raison de leur fermeture lors des confinements.

De même pour les salles gérées par la Mairie du 2^e, les dépenses sont en baisse, mais également les recettes.

Pour le vote de cette délibération, je vais quitter la salle et je vais céder la parole à M. Bernard et je reviens juste après.

M. Bernard : Avez-vous des questions, des observations sur ce que vous a dit le Maire ? Je voudrais en profiter pour saluer l'excellent travail de l'administration et de tous les responsables qui gèrent cette mairie du 2^e arrondissement. Et saluer le Maire qui a pris ses fonctions lors de la dernière campagne municipale et je vois qu'il maîtrise très bien l'ensemble du budget qui a un bon résultat.

Mme Carlino, vous qui représentez l'opposition, est-ce que vous avez un commentaire à nous faire ?

Mme Carlino : Aucun commentaire.

M. Bernard : M. l'Adjoint à la mobilité et vice-président à la métropole ?

M. Lungenstrass : Je ne suis pas vice-président à la métropole, mais je n'ai pas de commentaire et je suis pour.

M. Bernard : Vous n'êtes pas vice-président à la métropole ? Pas encore mais ça viendra. Est-ce que notre majorité a des commentaires ? Non ?

ADOPTE A LA MAJORITE

Non-participation au vote : Pierre OLIVER

02/21/108 Examen et adoption de l'état spécial du 2e arrondissement pour l'exercice 2021 - Décision modificative n°1

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Je vous propose d'affecter l'excédent de la gestion 2020 sur l'opération 2021 Mairie, section fonctionnement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/109 Dispositif de propreté Rives de Saône par la Métropole de Lyon - Convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature.

RAPPORTEUR : François ROYER

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/110 Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2021 1ère phase.

RAPPORTEUR : François ROYER

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/111 Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2021 pour un montant total de 40 800 euros.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/112 Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2021 pour un montant total de 32 237 euros.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/113 Programmation financière 2021 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 200 000 euros.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Je demanderais à tous mes collègues de voter favorablement pour toutes ces associations et l'accompagnement de ces différents publics. Au vu des actualités ces dernières semaines et derniers mois, nous espérons que les efforts et le travail effectués par ces associations vont porter leurs fruits à un moment donné. Un résultat également qui soit perceptible par les élus et la population, c'est à dire que les jeunes en difficulté qui ont quitté le droit chemin y retournent.

M. le Maire : Je vais donner la parole à M. Fernoux qui nous la demande, sur quel sujet souhaitez-vous intervenir M. Fernoux ?

M. Fernoux : C'est d'ordre général. M. le Maire, mes chers collègues, je tiens à prendre la parole d'une manière la moins politisée qui soit. Depuis quelques années la question de la sécurité est présente partout en France. La sécurité, je signale deux points importants : violence et respect. Certes la Ville de Lyon doit se voir fournir plus de policiers nationaux ou municipaux, mais soyons clairs, la présence policière ne résoudra pas tout. La violence est de plus en plus forte dès le plus jeune âge. Aujourd'hui des enfants de 13, 14 ans sont prêts à s'entretuer pour des histoires banales. Nous pouvons également voir de plus en plus de citoyens s'énervant sur l'espace public ou privé pour des questions mineures et en venir aux mains. Il en est de même pour le respect. Le respect des pensées et des opinions d'autrui est de moins en moins présent dans notre société. Une des causes pourraient être l'absence de dialogue. Aujourd'hui, dans de nombreuses situations le dialogue n'est plus possible. Les débats se résument à être pour ou contre. La sécurité n'est pas une question de droite, de gauche, de marcheurs, c'est une question de tous. Je pense que nous devons tous nous poser la question sur ce qui ne fonctionne pas bien dans notre société pour comprendre comment nous en sommes arrivés là ? Et surtout comment remédier à cela. Merci à tous.

M. le Maire : Merci M. Fernoux, vous savez que pour nous la sécurité est un sujet qui nous touche beaucoup. Vous le voyez régulièrement, dans la presse, des rodéos, des agressions, des coups de feu... Je rejoins ce qui a été dit par Jean-Stéphane Chaillet, il y a un moment où il va falloir aussi qu'on ait des résultats. Ce qui me dérange un peu avec cette majorité à la Mairie centrale, c'est qu'on a un double discours. D'un côté on nous dit que c'est insupportable ces rodéos et de l'autre on mène des études pour savoir si la vidéoprotection est réellement efficace. On voit que la Mairie centrale supprime au compte administratif des postes de policiers municipaux, on voit qu'il y a une véritable exode de cette police municipale parce qu'à l'heure où on se parle on a entre 290 et 300 policiers. M. Fernoux, évidemment qu'on a envie d'obtenir des résultats là-dessus, c'est d'ailleurs pour cela que l'on vote favorablement ces rapports. Il faut de l'accompagnement, on en est convaincu, mais derrière, il faut aussi des moyens. On sait que cela gêne dans votre majorité de mettre en avant ces choses-là. On le voit bien, les différentes manifestations contre la loi sécurité globale où on a vu le Maire de Lyon s'afficher avec des pancartes à côté de lui. Alors ce n'est pas lui qui les tenait évidemment mais cela résume bien l'état d'esprit. Vous voyez le Maire de Lyon s'afficher avec des pancartes hostiles à la police, hostiles à ces forces de l'ordre qui font un travail remarquable. Ce soir je voudrais aussi les féliciter et les remercier et leur dire que plus que jamais nous avons besoin d'eux. On attend aussi beaucoup plus de la part de l'Etat. Je pense que là-dessus on est tous convaincus autour de cette table et j'espère que dans les semaines, les mois qui viennent nous aurons ces fameux 300 policiers nationaux en plus. C'était 100 par an, on espère que les 100 premiers arriveront incessamment sous peu. J'ai vu qu'à Marseille c'était le cas, les 100 premiers sont arrivés. Espérons qu'à Lyon, nous aurons le droit à ces arrivées rapidement.

M. Lungenstrass : Je remercie Olivier Fernoux d'avoir essayé d'élever le débat, en tous les cas de poser des questions plus globales sur la question des causes de ces violences et d'un certain nombre de débordements et en particulier, les derniers mois où il y a des accentuations qui ont lieu avec le Covid. Les délibérations que l'on vote sont un bon levier parce qu'il y a un vrai besoin de la prévention de la délinquance et d'insertion d'un certain nombre de jeunes, c'est essentiel. Je suis un peu attristé par votre réponse pour le coup bien plus politisée que l'intervention d'Olivier, mais ce n'est pas forcément très grave, juste pour vous dire que les questions d'évaluation ne sont jamais à critiquer tout comme il n'y a pas de mauvaises ou bonnes questions. On a le droit d'évaluer un certain nombre de dispositifs, de mesurer l'efficacité d'un certain nombre d'actions publiques. C'est ce qui est mené sur la question de la vidéosurveillance, mais c'est ce qui est mené sur d'autres politiques aussi. Cela me semble essentiel de se dire qu'on évalue les mesures et qu'ensuite on en tire les conclusions. Sur les questions de la suppression que vous dites, des policiers municipaux, je vous remercierais de ne pas rentrer dans les fausses informations propagées par Etienne Blanc sur ce sujet. Vous savez très bien que c'est faux et qu'on augmente le nombre de policiers municipaux et qu'on va en recruter davantage qu'il n'y en avait sur l'effectif théorique. Je vous remercierais de ne pas propager ces informations-là. Ce n'est pas à votre honneur.

M. le Maire : Petite précision, nous avons eu la discussion en commission mais vous n'étiez pas dans cette commission sécurité, c'est peut-être pour cela que vous n'avez pas eu les informations. Il y avait 368 postes au compte administratif. Gérard Collomb, avant son départ, en avait créé 15 qui ont été gelés dans un premier temps et puis ensuite, à votre arrivée vous aviez annoncé, je parle de la majorité Ecologiste et Insoumise, la création de 15 autres postes supplémentaires ce qui fait 368 plus 30 soit 398 dans le compte administratif que nous avons voté dans le précédent Conseil municipal. Nous sommes à 365, soit trois de moins qu'avant les 15 créations de poste par Gérard Collomb. Donc, oui, nous pouvons le dire, vous avez supprimé des postes. C'est pour cela qu'on le dit. Et puis ce débat sur « est-ce qu'on élève ou pas finalement le débat ? » Vous savez, je me mets à la place de ces gens qui habitent place Bellecour et qui entendent cela toute la journée, je peux vous faire écouter la bande son. Voilà aujourd'hui la réalité. Vous savez moi je suis là en tant que porte-parole aussi de ces gens qu'on laisse à l'abandon. Nous, en tant qu'élus de proximité, on a vraiment le sentiment d'être abandonnés d'un côté par la Mairie centrale et de l'autre par l'Etat. C'est nous qui essayons les plaintes, c'est nous qui appelons les gens, qui allons voir ces familles qui sont agressées. C'est pour cela qu'on essaie de mettre ce débat sur la place publique dans le but de trouver des solutions. Vous savez pour moi ce n'est pas un bonheur de me lever le matin en me disant qu'il y a encore eu des problèmes de sécurité. Il y a encore eu des agressions, des coups de feu, des tirs de mortier, des rodéos. C'est la réalité de ce qui se passe à Lyon aujourd'hui et c'est un vrai problème, c'est pour cela qu'on le dit. J'entends ce que vous venez de dire. Vous avez relevé la main, je vous laisse la parole.

M. Lungenstrass : D'une part, je crois qu'on est tous dans l'attente d'un certain nombre de policiers nationaux et il y en aura un peu plus, ils devront arriver prochainement à Lyon. Sur le sujet des rodéos, personne n'est laissé à l'abandon. Mohamed Chihi avait proposé à la Préfecture dès l'été dernier la mise en place d'une cellule anti-rodéo, concrètement ce sont des moyens humains, des personnes qui enquêtent et qui suivent ces personnes qui font les rodéos pour ensuite pouvoir les contrôler et les sanctionner pour leurs agissements. Les contrôles et les interpellations sur place seraient plus dangereux d'après les services de police de la Préfecture que si on n'intervenait pas. Donc, cette cellule d'enquête demandée par Mohamed Chihi sera mise en place et c'est une bonne nouvelle. On peut tous s'en réjouir et particulièrement dans le 2^e arrondissement mais aussi dans le sud du 7^{ème} arrondissement.

M. le Maire : Vous avez raison de le préciser, nous aussi on se réjouit. Cela avait été évoqué l'été dernier, il y a près d'un an et donc enfin cela arrive. Nous l'avons vu nous aussi dans la presse.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/114 Programmation financière 2021 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 200 000 euros.

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme Condemine : Rien de spécifique sur ces opérations. Juste rappeler qu'il y a 5 axes et que le 5^{ème} axe sur la promotion de l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations représente une nouveauté. Alors que j'ai été Adjointe à l'insertion, j'avais souhaité en faire une politique transversale, alors que là, le choix qui a été fait est d'en faire un axe très spécifique pour pouvoir, je pense, avoir une visibilité et une communication sur ces manifestations très précises.

M. le Maire : Merci Mme Condemine, peut-être vous voulez en profiter pour parler de votre opération ?

Mme Condemine : Oui tout à fait, nous avons été sollicités par Pôle Emploi pour organiser un job dating le 1^{er} juin dans la perspective de la réouverture des terrasses et des magasins en partant du principe que les professionnels ont du mal à recruter. Beaucoup de gens ont été perdus des réseaux parce qu'ils avaient besoin de travailler et se sont recentrés sur d'autres activités. Pôle emploi nous a demandé d'organiser ce job dating le 1^{er} juin de 13h à 18h. A priori cela sera dans la salle Sala et assujetti à la sortie du confinement et à ce que nous permettra de faire le législateur. Si vous avez des entreprises que vous connaissez sur l'arrondissement qui ont des postes à pouvoir, de façon assez immédiate et de l'autre côté des personnes qui cherchent un travail, que ce soit pour quelques semaines, mois ou plus long, n'hésitez pas c'est centralisé en mairie.

M. le Maire : Merci beaucoup Anne-Sophie pour ce travail que tu fournis. C'est vraiment important pour nous et on voulait montrer aussi, nous, mairie d'arrondissement, que nous étions aux côtés de toutes ces personnes qui sont en difficulté depuis plusieurs mois. On essaie d'apporter un petit coup de pouce et vraiment j'invite tous ceux qui pourraient avoir des contacts, des entreprises qui peuvent être intéressés par cette opération, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous.

Je vois que M. Fernoux souhaite la parole, je vous donne la parole.

M. Fernoux : Merci M. le Maire et félicitations à Anne-Sophie pour cette idée de job dating avec Pôle emploi qui peut être très bien. Je voulais simplement souligner le travail formidable effectué par les différentes associations citées dans cette délibération et je pense que malheureusement, elles vont être fortement sollicitées sur les prochains mois en vue de la reprise économique. Merci

M. le Maire : Merci M. Fernoux, nous sommes tout à fait d'accord avec vous.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/115 Programmation financière 2021 au titre du Projet éducatif de territoire - PEDT de Lyon (volet extra-scolaire) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 277 813 euros.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/116 Programmation financière 2021 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant de 204 650 euros - Adhésion de la Ville de Lyon à l'Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône et de la Métropole de Lyon.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/117 Programmation financière 2021 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 72 850 euros.

RAPPORTEUR : François ROYER

M. le Maire : Je pense qu'on est tous d'accord pour dire que ces trois associations font un travail remarquable et c'est toujours un plaisir de pouvoir les accompagner et pouvoir avoir des îlots comme cela en plein cœur de notre ville et pour cela on peut féliciter nos prédécesseurs qui ont su faire un excellent travail.

M. Lungenstrass : Quelques mots aussi sur les jardins partagés. Ces trois associations font un superbe travail. On a d'autres jardins partagés dans le 2^e arrondissement et j'espère que l'on pourra en avoir d'avantage, d'une part avec les aides que l'on peut fournir à la Ville de Lyon, et parce que c'est vraiment un dispositif assez intéressant, d'une part on apprend à cultiver un certain nombre de plantes mais c'est avant tout un outil de lien social. En particulier après l'année du Covid, avec l'ouverture aussi des terrasses et des restaurants, on a un vrai besoin de ce genre d'endroit où il y a des liens sociaux forts qui peuvent se créer, donc je suis ravi et j'espère qu'on en aura d'avantage dans le 2^e arrondissement.

M. le Maire : Je le souhaite aussi, je compte sur votre collaboration pour que l'on puisse avoir de futurs jardins partagés dans le 2^e arrondissement. C'est vrai que nous avons des espaces à reconquérir dans la ville et je suis certain qu'on arrivera à bien travailler ensemble là-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/118 Programmation financière 2021 au titre du volet culture de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 364 600 euros.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Verney-Carron : Je voulais souligner le travail qui était fait par les différentes associations qui vont être bénéficiaires, bien sûr. Sens interdit est un festival qui est dirigé par Patrick Penot qui est un ancien dirigeant du Théâtre des Célestins, c'est la raison pour laquelle cette action est située dans notre arrondissement. Je voulais dire que pour financer ces différentes associations dans mon autre mandat, je ne participerai pas au vote.

ADOPTE A LA MAJORITE

Non-participation au vote : Mme Florence VERNEY-CARRON

02/21/119 Eglise Saint Bonaventure - Restauration façade nord - opération n° 02052515 - 1 place des Cordeliers à Lyon 2e - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 20005.

RAPPORTEUR : François ROYER

M. le Maire : Pour nous, c'est un sujet important parce que c'est notre patrimoine culturel et c'est important d'avoir ces édifices en bon état. C'est un travail qui a été déjà mené par Michel Noir, Raymond Barre, Gérard Collomb, c'est pour cela que nous, à la mairie du 2^e arrondissement lorsque cela a été le moment de discuter du plan pluriel annuel d'investissement, on avait de fait, fléché ces édifices au même titre que d'autres qui n'ont pas été retenus comme l'Abbaye d'Ainay. Sachez que nous sommes en discussion avec M. Godinot, l'adjoint en charge du patrimoine pour que ce dernier puisse au moins lancer une étude et peut-être faire un premier chiffrage des travaux des chapelles de l'Abbaye d'Ainay, sujet qui nous tient à cœur. Je voudrais porter à votre connaissance une information qui m'est parvenu en fin de semaine dernière, à savoir que la Mairie centrale avait décidé d'autoriser une terrasse sur le parvis de l'Abbaye d'Ainay. Là-dessus nous sommes fermement opposés à cette décision, nous la regrettons et nous espérons qu'elle pourrait changer encore dans les heures qui viennent. Il y a des patrimoines comme cela auquel on ne peut pas toucher. C'est pour cela que lorsque nous avons rencontré le restaurateur, on avait évoqué des hypothèses sur la rue Bourgelat mais certainement pas sur le parvis de l'Abbaye d'Ainay. Sachez que c'est un sujet sur lequel on a une vraie opposition et on espère vraiment avoir un changement de situation. M. Lungenstrass, peut-être que vous pouvez nous apporter des éléments de réponse. Je vois que vous avez la main levée, je vous donne la parole.

M. Lungenstrass : Sur le sujet de l'église Saint Bonaventure, je rejoins ce que vous dites, c'est une très bonne nouvelle. La façade mérite une rénovation, elle date du moyen âge et elle a failli être détruite dans les différents plans du Préfet Vaisse. Heureusement qu'elle n'a pas été détruite. Sur le sujet de la terrasse devant l'Abbaye d'Ainay, il s'agit de l'Hôtel dont le gérant avait été rencontré par Anne-Sophie Condemine et moi-même il y a quelques mois maintenant, avec une demande de terrasse le long de sa façade côté cheminement qui mène vers la mairie du 2°. Il s'agit de quelques tables qui seront qualitatives, nappées et qui s'intégreront bien dans le paysage. Dans le cadre du soutien aux commerces et de la réouverture des restaurants, cela me paraît essentiel de les soutenir avec ces quelques tables qui ne feront pas déplacer des foules.

M. le Maire : Si je puis me permettre une petite remarque, que ce soit de belles tables, des tables avec des nappes, on est dans un secteur historique, devant la plus vieille église de Lyon. Je rappellerai juste que l'appel d'offre qui avait eu lieu à l'époque quand les HCL ont vendu le bâtiment était très clair. Gérard Collomb et Denis Broliquier avaient à l'époque expliqué très clairement au restaurateur qu'il était hors de question d'avoir une terrasse sur le parvis de la plus vieille église de Lyon, parce que c'est notre patrimoine, on ne peut pas l'abîmer. C'était très clair pour la mairie d'arrondissement et la mairie centrale, il n'y aurait pas de terrasse. Et finalement, aujourd'hui vous cédez et je pense que vous faites une grosse erreur. Et que ce soit de belles tables ou pas on parle de notre patrimoine, je pense que les fidèles qui fréquentent cette Abbaye, n'accepteront pas ce que vous mettez en place et je pense que vous faites une grosse erreur.

M. Fernoux : Je ne prends pas part au vote. Juste pour rebondir sur le restaurateur, je passe souvent sur cette place, on voit souvent des enfants jouer, les tables permettront toujours aux enfants de jouer sur cette place. Je pense que les tables ne vont pas gêner les gens qui seront au culte. En ces jours, les temps pour les restaurateurs sont difficiles, je pense que c'est important de leur donner un signe qu'on les soutient et non pas de dire que les restaurateurs dégradent les belles places même historiques.

M. le Maire : Ce que je regrette sur ce débat, c'est qu'il y a systématiquement un double discours de la part de la Mairie et de la Métropole. C'est-à-dire que lorsqu'on parle ici, de finalement piétiner notre patrimoine, il n'y a aucun problème, l'intérêt privé passe au-dessus de l'intérêt collectif alors que lorsqu'on vient vous voir pour la rue de la République pour déplacer une poubelle et un banc pour que Häagen-Dazs et Five Guys qui va bientôt ouvrir sur la rue de la République, on nous explique notamment par Fabien Bagnon qu'on ne déplacera pas le banc et la poubelle parce qu'on met en avant l'intérêt collectif plutôt que l'intérêt public. En fait, quand c'est devant une église, la plus vieille Abbaye de Lyon, là l'intérêt privé passe au-dessus de l'intérêt public. Et de l'autre côté cela pose un cas de conscience parce que l'on doit déplacer une poubelle et un banc pour qu'Häagen-Dazs n'ait pas une terrasse. On voit bien là votre double discours et j'espère vraiment que là-dessus vous serez changé d'avis.

ADOPTE A LA MAJORITE

Non-participation au vote : M. Olivier FERNOUX

02/21/120 Attribution de subventions à 4 associations pour un montant de 15 600 € au titre du Fonds d'urgence culture – Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/121 Attribution de subventions de fonctionnement à six associations pour un montant global de 42 000 € sur l'enveloppe Fonds d'Intervention Culturel - Approbation d'une convention d'application.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A LA MAJORITE

Non-participation au vote : Mme Florence VERNEY-CARRON

02/21/122 Arrondissements en fête : subventions aux associations - Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/123 Lancement de l'opération 60005009 "Numérisation des actes d'Etat Civil 2021-2026" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 00008.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Les mairies d'arrondissement sont garantes de la tenue et de la conservation des registres d'état civil et gardent en leur sein, les registres de naissance de moins de 100 ans et de mariage de moins de 75 ans. Très fortement manipulés (photocopies, apposition de mentions), ces registres se dégradent de jour en jour.

La Ville de Lyon a donc souhaité procéder à la numérisation d'environ 1 400 000 actes des registres afin d'assurer la conservation des informations et permettre par l'insertion des images obtenues dans le logiciel métier, une délivrance et une gestion plus aisées.

Le 2^e arrondissement a un important nombre d'actes d'état « en stock ou vivants » selon le terme approprié du fait de la maternité de l'Hôtel Dieu qui a fermé en 2008 (1600 naissances par an dans les années 1930 et 1500 dans les années 2000).

Un tiers des actes de naissance de la Mairie du 2^e sont à ce jour numérisés.

Cette délibération propose de poursuivre la numérisation sur les naissances des années 1930, 1940 et 1950.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/124 Adoption et renouvellement de conventions-cadre, de convention d'occupation temporaire au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite enfance – Approbation des conventions.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Je profite que l'on parle de l'association « Eveil matin » pour vous faire un rapide historique. C'est une association qui a été créée en 1983 sur le modèle d'une crèche parentale. En janvier 2008, « Eveil matin » a quitté ce modèle parental pour évoluer vers un statut collectif avec un agrément de 17 places d'accueil régulier et occasionnel. Cela a permis une plus grande souplesse de fonctionnement et des temps d'accueil davantage adaptés aux besoins des familles. Le lieu devient alors accessible à tous. En mars 2012, « Eveil matin » ouvre une deuxième structure « Bulle d'Eveil », une micro crèche de 10 places et l'organisation change. A partir de 2 mois et demi les bébés sont accueillis dans la petite structure « Bulle d'Eveil », et à l'âge de 18 – 24 mois ils passent vers la structure principale « Eveil matin » qui se situe rue de Condé. Ce que je voudrais aujourd'hui souligner principalement, c'est qu' « Eveil Matin » est progressivement devenu un acteur majeur en matière d'accueil des enfants en situation de handicap, que ce soit dans les deux structures crèches mais aussi grâce à son service d'aide au répit « Bulle d'R ».

Et fort de cette expérience et pour répondre à des demandes de plus en plus fréquentes cette association envisage aujourd'hui de se développer. La Mairie du 2^e arrondissement souhaitait ce soir lui apporter son soutien. C'est pourquoi je vous demande évidemment d'approuver cette délibération et j'espère que nous pourrions prochainement accompagner cet acteur majeur dans l'accueil des enfants en situation de handicap dans son développement sur notre territoire.

M. le Maire : Merci beaucoup et vous avez bien fait de rappeler que nous sommes très attachés à cette structure et je sais que nos prédécesseurs l'étaient aussi.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/125 Lancement de l'opération n° 60SEENF relative aux subventions d'investissement à allouer aux associations gestionnaires de structures petite enfance pour du mobilier et des travaux - PPI petite enfance et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00002..

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/126 Lancement de l'opération n° 60021876 "Kiosques - Travaux du propriétaire 2021-2026" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20014.

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme Condemine : Une délibération sans aucun problème à laquelle on souscrit parce que bien sûr il faut entretenir notre patrimoine. Je vous demanderai un avis favorable avec peut-être une question à Valentin Lungenstrass sur le kiosque place Bellecour qui va accueillir le dénommé « Pignoufe » qui fait pas mal parler de lui. Je viens de regarder sur Facebook, notamment sa communication. Je vous cite : « Ce n'est pas la taille qui compte, c'est le goût », « Vu le bordel dans lequel on est on ne rappellerait pas Madame Claude ? ». Je pense que ce monsieur est assez atypique, je pense que son commerce aussi. Je ne préjuge pas de la qualité mais on s'interroge collectivement sur l'opportunité d'avoir une installation en plein milieu de la place Bellecour avec une terrasse qui préfigure un certain nombre de tables, j'ai entendu parler de 200 places assises ? Je veux bien entendre M. l'Adjoint.

M. le Maire : Et si je peux prolonger la question, Mme Condemine, on a vu dans la presse également le fait qu'un DJ serait installé jusqu'à 23h ce qui nous a valu quelques interrogations des riverains. J'ai cru comprendre que la DECA n'était pas plus au courant que nous à l'heure où on se parle. Valentin, peut-être avez-vous d'autres éléments ?

M. Lungenstrass : Je n'ai pas d'élément sur la terrasse liée au kiosque mais je m'en informerai. Je ne suis pas ce dossier des kiosques, c'est ma collègue Camille Augey qui le gère. Par contre concernant, le lauréat, qui est le restaurant « Pignoufe », je ne partage pas la ligne éditoriale de sa communication tout comme vous. Je pense qu'on va lui en parler aussi.

M. le Maire : Merci, en tous les cas pour l'attention précieuse que vous allez porter. Dans l'absolu, c'est intéressant d'avoir quelques tables sur la place Bellecour et que ces kiosques soient occupés. Après on a quelques réserves sur l'idée même d'avoir une boîte de nuit si je puis dire, sur la place Bellecour.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/127 Illuminations 2020 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 19 915 euros.

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINE

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/128 Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation de l'opération n° 60059013 "Production du logement social 2021-2026" - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions avec la SACVL.

RAPPORTEUR : Roland BERNARD

M. Bernard : Je voudrais attirer l'attention du Maire de Lyon de ne pas tout confondre et de ne pas surcharger les quartiers qui sont déjà bien au-delà du taux SRU. Je sais l'urgence qu'ont nos concitoyens à trouver un logement, j'en suis le premier témoin lorsque je reçois des familles en détresse. Mais pour autant, faisons attention de ne pas créer des ghettos sociaux dans des endroits où les gens veulent avoir une vie apaisée. Je pense qu'il y a suffisamment d'exemples aujourd'hui dans notre quotidien qui nous poussent à la vigilance et à une certaine rigueur intellectuelle, et je fais partie de ceux-là. Je pense que la mairie du 2^e également m'accompagne dans cette rigueur et cette vigilance. Ne nous laissons pas embarquer à la Confluence sur la partie sud de Perrache, sur des logements sociaux qui puissent gêner la ville apaisée.

M. le Maire : Je vais ajouter quelques propos, juste avant j'ai vu que M. Lungenstrass avait levé la main. Ce que je vous propose M. Lungenstrass c'est de prendre la parole et je réagirai ensuite.

M. Lungenstrass : Juste deux points assez rapide. D'une part, je suis assez choqué par vos propos. Non, le logement social ne dégrade en rien un quartier, non le logement social ne porte pas atteinte à la ville apaisée pour reprendre vos mots. Je me distancie totalement de vos propos. Quant à l'équilibre territorial du logement social, sachez que c'est bien notre volonté, par forcément de créer des clusters de logement social mais bien d'avoir un équilibre territorial avec une mixité un peu partout sur le territoire et pas seulement dans un certain nombre de quartiers. On s'est engagé sur la construction d'un nombre important et en croissance de logements sociaux, c'est particulièrement important avec les enjeux que vous avez mentionnés Il y a de plus en plus de concitoyens qui ont dû mal à se loger. C'est bien notre objectif et ce en toute équilibre sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole.

M. le Maire : Après, si je peux rajouter quelques propos à ce que voulait dire M. Bernard. On a reçu aujourd'hui les propositions de l'Adjoint à l'urbanisme sur ce qu'on appelle les IRIS, c'est-à-dire le pourcentage de logements sociaux dans la part du logement global et nous avons une forme d'inquiétude. On peut le dire parce que sur le graphique qui nous est mentionné avec un coloris plus ou moins nuancé selon la proportion de logements sociaux. Vous n'avez que trois zones dans Lyon où il y aura entre 50 et 100% de logements sociaux dans certains quartiers. Il y a la Duchère, qui est la 1^{ère} zone où vous avez entre 50 et 100% de logements sociaux. La 2^{ème} zone, c'est le quartier Moulin à vent – Etats Unis, où vous êtes entre 50 et 100% de logements sociaux. Il y a un 3^{ème} territoire, c'est ce qui va être construit à la Confluence dans les années à venir. C'est-à-dire que sur ce qui nous a été proposé, par la Métropole et la Mairie, c'est d'avoir plus de 50% à 100%. A l'heure où on se parle les échanges que j'ai eus avec la Métropole, on aurait selon toute vraisemblance l'équivalent de 50% d'office de logements sociaux, le reste des programmes seraient en bail réel solidaire, qui est une autre forme de logement social où finalement la collectivité reste propriétaire du foncier. Et avec en 3^{ème} ressort quelques logements en prix maîtrisés, avec des conditions d'éligibilité. Evidemment, on doit avoir tous les types de logements mais on doit avoir un vrai équilibre. Et moi, j'avoue être inquiet sur l'équilibre d'un quartier. Lorsque l'on prend le reste de la carte de Lyon, prenez le reste du 9^{ème}, le reste du 8^{ème}, une large partie du 7^{ème}, le 3^{ème}, le 5^{ème}, il n'y a aucun arrondissement qui a la concentration de logements sociaux que nous allons avoir. Aujourd'hui, ce que je veux en tant que Maire, ce n'est pas d'entasser les gens dans de la misère, dans des ghettos, ce n'est absolument pas ma volonté. Ce que je veux c'est que l'on sorte les gens par le haut.

Ce n'est pas un tabou, ce n'est pas parce que demain on construit des logements sociaux que le quartier va devenir un quartier difficile. Mais si derrière vous ne mettez pas de l'habitat intermédiaire, si vous ne mettez pas de l'habitat pour des CFP PLUS, si vous ne faites pas un vrai équilibre, une vraie mixité sociale, comment voulez-vous réussir l'intégration en France ? Comment voulez-vous réussir l'intégration dans nos quartiers ? Et moi lorsque je vois cette carte, très sincèrement, je vous avoue être inquiet, alors qu'il y a une meilleure répartition sur la Ville. Alors cela prendra du temps, on voit bien qu'il y a des préemptions à des prix improbables de la part de la Métropole et de la Ville. On voit bien l'exemple récent du 6^{ème} arrondissement. Pour créer zéro logement, la collectivité a déboursé 16 millions d'euros, c'est juste indécent lorsque l'on gère de l'argent public. Là, ce à quoi on assiste, c'est que sur tous les prochains îlots de la Confluence, c'est-à-dire B1, C1, E1, E2, E3, F1, F2, F3, pour ceux qui n'ont pas les références en tête je vous invite à aller sur le site de la SPL Confluence, vous verrez que là-dessus, nous n'avons pas de logement libre. Il n'y a pas de logement privé classique au prix du marché. Alors sur le 2^{ème} arrondissement, on a un taux de logements sociaux acceptable aujourd'hui, on n'est pas loin des 20%. C'est bien, nous avons pour ambition d'arriver au 25% et de respecter la loi naturellement. Mais quand je vois des IRIS entre 50 et 100%, je ne suis pas certain que les habitants que vous allez mettre dans les ghettos seront contents d'être dans ces ghettos. Ce n'est pas plus digne pour eux de les installer dans des secteurs comme celui-là. Aujourd'hui lorsqu'on a des commissions d'attribution de logements, je peux vous assurer d'une chose, la Duchère, les Etats-Unis et les Minguettes, les gens ne se battent pas pour y aller. On a des quartiers comme à Rillieux la Pape où le Maire a entamé une politique ambitieuse pour justement répartir le logement social au milieu d'habitats divers. Je pense que c'est la bonne stratégie, pourtant Rillieux est une ville difficile mais je pense que l'on doit tendre là-dessus. Evidemment, je sais que l'espace est contraint à Lyon, on n'a pas tout le foncier qu'on pourrait avoir sur d'autres communes périphériques, mais pour autant, la politique qui est menée aujourd'hui par les Ecologistes et les Insoumis à la Mairie de Lyon est assez simple. On a arrêté de construire des logements, vous avez toujours 15 000 habitants par an qui arrivent dans l'agglomération lyonnaise et donc c'est la loi de l'offre et de la demande. L'Adjoint à l'urbanisme m'explique que la loi de l'offre et la demande cela n'existe plus, désolé mais c'est la réalité aujourd'hui du marché. En un an, on a des secteurs qui ont pris plus de 5%, plus 10% ce qui est colossale. En même temps lorsque vous avez à peine 2000 logements en diffus qui sont produits par an, et que vous avez 15 000 habitants, c'est mécanique, c'est exponentiel. D'ici peu de temps, on aura des prix autour des 10 000 euros le m² dans l'ancien. Ce n'est pas encore le cas mais si on en reparle en 2023/2024 cela sera le cas. Vous allez créer finalement une exode des classes moyennes de Lyon et c'est exactement ce à quoi nous sommes en train d'assister et en voyant des graphiques comme celui-là, ce à quoi on assiste. Voilà très rapidement ce que je voulais vous dire, pour autant évidemment nous allons voter favorablement les crédits pour la SACVEL et pour construire du logement social. Je voulais juste faire cette petite remarque pour que vous ayez aussi notre analyse sur la situation.

M. Bernard : Merci M. le Maire pour votre complément d'information et je voulais dire à M. Valentin Lungenstrass que je ne suis absolument pas contre le logement social, et en matière social je n'ai sans doute pas de leçon à recevoir. Je crois avoir fait mes preuves sous le mandat précédent. Vous savez, à la Confluence, la mixité sociale voulue par Gérard Collomb est quand même une des réussites de ses différents mandats. Alors ne cherchons pas à faire de la polémique sur le logement social, acceptons et acceptez surtout que l'on soit vigilant et rigoureux en termes de présence de logements sociaux dans notre arrondissement et que je défendrai bien entendu. Le Maire vous a prouvé qu'il ne se laisserait pas non plus embarquer vers des solutions qui soient à la fois pénalisantes pour l'ensemble de nos concitoyens du 2^e arrondissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/129 Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Lancement de l'opération n°60059013 "Production du logement social 2021-2026" - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 – Autorisation de signature de conventions.

RAPPORTEUR : Roland BERNARD

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/130 Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 2e arrondissement.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Par délibérations non concordantes de janvier 2019, le Conseil du 2^e arrondissement et le Conseil Municipal s'étaient prononcés sur la liste des équipements de proximité transférés, au regard du CGCT, par la Ville au 2^e arrondissement. Délibérations non concordantes car la Ville avait attribué à la MJC Confluence un local qui de par sa nature et son usage était un équipement de proximité. La Ville avait alors méconnu les termes de la loi PML et du CGCT. Denis Broliquier, agissant en tant que particulier avait en juin 2018 entamé une procédure au Tribunal Administratif pour non-respect par la Ville des dispositions de la loi. La nouvelle municipalité souhaite revoir les définitions et modalités de gestion des équipements de proximité. Et donc, nous avons plusieurs délibérations proposées au vote. Cette délibération n°130 est un rapport général qui fixe le cadre juridique, le contexte, la méthode initiée par le nouvel exécutif, et qui propose un nouvel inventaire des équipements de proximité dont la gestion est transférée au Conseil d'Arrondissement du 2^e. Deux modifications sont apportées. La première, il s'agit du transfert du local associatif Confluence place Renée Dufourt, local occupé à ce jour par la MJC. La deuxième, il s'agit de la régularisation du transfert total du gymnase Bayard qui était en partie confié en gestion à la Direction des Sports. Comme vous le savez, le local associatif à Confluence est actuellement occupé par la MJC Confluence, le transfert de ce local entraînera une relocalisation de la MJC dans un autre lieu. Nous avons récemment visité un local qui était exploité par ENGIE dans le bâtiment Monolithe situé rue Denuzière et qui semble être prometteur et de disposer de caractéristiques nécessaires à l'installation d'une MJC. Nous sommes en discussion avec la Ville pour prendre une décision définitive prochainement. Je sais que vous avez tous eu la liste des équipements transférés. Il y a également la liste des espaces verts qui n'étaient pas jusque-là transférés à la mairie de l'arrondissement. On était le seul arrondissement à ne pas avoir les espaces de moins de 1 hectare transféré à l'arrondissement pour une raison que Denis Broliquier m'a largement expliqué, qui consistait uniquement à dire que les services des espaces verts font un travail remarquable, nous n'avions pas et nous n'avons toujours pas de main d'œuvre particulière en arrondissement pour assurer cet entretien et c'était un clin d'œil finalement à ces services et à la fois pour les remercier, pour leur dire qu'ils font un excellent travail et on espère que cela va continuer dans les années à venir.

Je vous propose donc de donner un avis favorable à cet inventaire.

M. Fernoux a demandé la parole, M. Fernoux vous avez la parole.

M. Fernoux : Je tiens simplement à rappeler le travail formidable qui est fait par l'espace René Dufour. En passant dans le quartier, en échangeant avec les riverains, ils sont tous à demander à ce que cet espace reste Place René Dufour. Actuellement, il y a une mobilisation sur internet qui est faite. Elle doit recevoir 500 signatures. Pour rappel, l'ensemble du corps électoral qui se déplaçait aux urnes aux municipales était de l'ordre de 7000 personnes. Je ne suis pas très bon en maths mais cela fait à peu près 8% des gens qui demandent à ce que l'espace de vie sociale reste place René Dufour, et j'espère qu'on pourra aller dans ce sens-là.

M. le Maire : Merci pour votre intervention. Oui, on a vu cette pétition, on s'est interrogé pour être tout à fait transparent avec vous, M. Fernoux, parce que des employés de la MJC et de cette salle, sur le temps de travail « MJC », payés avec nos impôts étaient utilisés à faire du militantisme pour cette salle en faisant circuler une pétition sur des réseaux. En fait, ce sont des groupements, vous envoyez la pétition parce que vous appartenez à telle communauté et donc spontanément tout le monde signe. Des gens finalement de toute la France. J'ai pris le temps de regarder précisément. On voit bien que toutes les pétitions et toutes les questions que vous posez concernant le 2^{ème} arrondissement, on l'a vu récemment avec la traversée à vélo, ne concernaient, je ne dis pas que c'est le cas pour la MJC, mais cela concerne à peine 15% des habitants. Moi aussi j'ai rencontré des personnes qui étaient tout à fait favorables à ce que la MJC reste implantée ici. Je reconnais très aisément, même s'ils font du militantisme sur leur temps de travail, pour autant il y a vraiment des résultats qui sont fournis par cet espace de vie sociale et donc c'est pour cela que j'ai précisé à la présidente de la MJC et à son directeur général qu'évidemment on était là pour les accompagner et pour les aider à trouver une solution dans le cadre de cette décision de justice.

Je suis certain que nous allons trouver rapidement une solution et sachez qu'avec Sylvain Godinot et Bertrand Mas, nous travaillons main dans la main pour trouver une solution sur cet espace de vie sociale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/131 Inventaire des équipements de proximité dont la gestion est transférée au Conseil du 2e arrondissement.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Il s'agit d'un rapport interne au Conseil du 2^e arrondissement qui acte l'inventaire. Je propose d'émettre un avis favorable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/132 Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 2e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance).

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

RETIRE

02/21/133 Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 2e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Nous passons directement à la délibération n° 133 parce que, comme vous avez pu le voir nous avons deux options en fonction de notre vote.

Pour votre information également, une commission mixte paritaire aura lieu le 31 mai.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/134 Question écrite : Insécurité dans le 2e arrondissement

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. le Maire : Vous savez que le Maire de Lyon a décidé de ne plus passer trois questions par an en faisant le tour des arrondissements, mais d'avoir une question par arrondissement tous les trois conseils. Nous allons donc reposer une question que nous avons posée parce que nous n'avons pas eu de réponse. Je laisse la parole à M. Chaillet.

M. Lungenstrass : Juste une explication de vote. Faisant partie de l'exécutif pour ma part et de la majorité pour Olivier Fernoux, on s'abstiendra.

ADOPTE A LA MAJORITE

12 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

M. le Maire : Merci beaucoup, est-ce que quelqu'un souhaite communiquer des informations ?

M. Fernoux : Simplement pour envoyer un signe aux différents restaurateurs, tenants de bistrot, de théâtres et de cinémas, je pense que nous avons tous hâte de pouvoir retourner profiter de bons moments en terrasse, de bons moments au théâtre et cinéma. Du coup, je vous invite tous, à passer ces bons moments auprès des différents restaurateurs et bistrot que peut compter notre arrondissement.

M. Le Maire : C'est bien noté, merci beaucoup pour cette intervention, vous avez totalement raison et nous y souscrivons pleinement. Par ailleurs, continuez tous ceux qui le peuvent à vous faire vacciner, c'est comme cela que nous sortirons de cette crise. Malheureusement le prochain conseil d'arrondissement ne pourra pas se faire en présentiel parce que la Ville nous a demandé de le faire en visioconférence, mais sachez que nous sommes impatients à la rentrée de pouvoir le faire, espérons-le en présentiel. Le prochain conseil aura lieu le mercredi 23 juin à 18h. Initialement il était prévu le 24 juin. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Très bonne soirée à tous.

La séance est levée à 19h45